

à un but
celui que
nt la Con-
igent que
stion na-
ministra-
gouverne-
enne pour
t fédéral à
lisant ques-

implemen-
s et du ca-
pour notre

is, ce sont
du nom de
ni en acen-
me à notre
truire l'œu-
Georges ont

u extrait du
prononcé lors
sement de la
roles expli-
Sir John et
foi de l'*Eten-*
eptes :

moyen d'ob-
s difficultés
des provin-
oit fédérale,
ant aux avan-
union légis-
fédérale, je
ire que si la

chose était praticable, une union législative eût été préférable. [Ecoutez ! écoutez !] J'ai déclaré maintes et maintes fois que si nous pouvions avoir un gouvernement et un parlement pour toutes les provinces, nous aurions eu le gouvernement le meilleur, le moins dispendieux, le plus vigoureux et le plus fort. [Ecoutez ! écoutez !] Mais en considérant ce sujet et en le discutant, comme nous l'avons fait dans la conférence avec le désir d'en venir à une solution satisfaisante, j'ai trouvé que ce système était IMPRATICABLE. Et, d'abord, il ne saurait rencontrer l'assentiment du peuple du Bas-Canada, qui sent que, dans la position particulière où il se trouve comme minorité, parlant un langage différent, et professant une loi différente de la majorité du peuple sous la confédération, ses institutions, ses lois, ses associations nationales, qu'il estime hautement, pourraient avoir à en souffrir. C'est pourquoi il a été compris que toute proposition qui impliquerait l'absorption de l'individualité du Bas-Canada, ne serait pas reçue avec faveur par le peuple de cette section. Nous avons trouvé, en outre, que quoique le peuple des provinces inférieures parle la même langue que celui du Haut-Canada et soit régi par la même loi, — loi basée sur le droit anglais, — il n'y avait de la part de ces provinces, aucun désir de perdre leur individualité comme nation, et qu'elles parta-

geaient à cet égard, les mêmes dispositions que le Bas-Canada. [Ecoutez ! écoutez.] C'est pourquoi, après mûre considération du sujet et des avantages et désavantages des deux systèmes, nous nous aperçûmes que L'UNION LÉGISLATIVE ne ralliait pas toutes les opinions, et qu'il ne nous restait qu'à adopter l'union fédérale comme seul système acceptable, même aux provinces maritimes. »

Ce ne sont pas là les paroles d'un persécuteur de la race française et de la foi catholique, et il est bien remarquable, dans tous les cas, que l'homme qui a été accueilli à cette époque que de 1864 à 1867, comme l'ami et le protecteur des Canadiens-français, fût devenu tout à coup notre ennemi le plus acharné, précisément pour avoir fait ce que MM. Trudel et Bellerose appelaient dans le temps, des titres très éclatants à la reconnaissance des Français et des catholiques !!

XIX

Les ennuyeux discours que M. Trudel a pu prononcer à cette époque ne nous sont pas connus : il songeait sans doute à ses *Chambres Hautes*, ouvrage de haute portée qui serait un titre suffisant à la gloire de son auteur, s'il n'embrassait pas maintenant le programme de M. Blake, l'ennemi des *Chambres Hautes*.

XX

Mais, en revanche, M. Bellerose a